



Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

MONSIEUR JOSEPH-BOHDAN ZALESKI

Ancien Nonce à la Diète de Pologne

Lieutenant dans l'ancienne armée polonaise, Officier de l'Ordre « Virtuti Militari »

Président honoraire de l'Association polonaise des Imposés volontaires

Membre du Conseil d'administration de l'Ecole polonaise

Décédé, muni des Sacrements de l'Église, à Villepreux (Seine-et-Oise), le 31 mars 1886, à l'âge de 84 ans,

Qui se feront le Vendredi 2 Avril 1886, à midi *très précis*, à Paris, en l'Église de l'Assomption, rue Saint-Honoré, 263.

On se réunira à l'Église de l'Assomption

DE PROFUNDIS

De la part de Monsieur et Madame MARIUS ZALESKI, de Messieurs DENIS et CHARLES ZALESKI, ses fils et belle-fille ; de Mademoiselle BOGDANE OKINCZYC, de Monsieur MARIUS ZALESKI, de Mademoiselle EMILIE ZALESKI, ses petits-enfants ; de Madame veuve OKINCZYC et ses enfants ; de ses parents et amis.

L'inhumation aura lieu au Cimetière de Montmartre



Les deux parties ont convenu de l'annulation de

Monsieur JOSEPH BONDAR ZALIBKI

à la somme de 10 000 francs

à payer par le défendeur au demandeur en 10 annuités de 1 000 francs

à compter du 1er janvier 1920

et ce jusqu'à concurrence de la somme de 10 000 francs

Lesdits montants seront versés par le défendeur à l'association

qui se forme le 15 août 1920 à Paris

en l'absence de l'association, au 15 août 1920

et ce jusqu'à concurrence de la somme de 10 000 francs

En ce qui concerne l'association

DE PROFUNDIS

Le fait de Monsieur JOSEPH BONDAR ZALIBKI de Monsieur DOM et

ZALIBKI est de nature à nuire à l'association de Monsieur DOM et

ZALIBKI de nature à nuire à l'association de Monsieur DOM et

ZALIBKI et de nature à nuire à l'association de Monsieur DOM et

L'association qui est au service de Monsieur

à la somme de 10 000 francs